FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

ANFH

Compte-Rendu du Conseil d'Administration de l'ANFH
Du 22 MAI 2025

DES ACQUIS POUR LA PROMOTION PROFESSIONNELLE !

La délégation FO :

Gilles MANCHON, Sophie ARDON, Nathalie RIEUX-SICARD, Alex FONTAINE, Arnauld PIONNIER, Emilie MARTIN, Ludovic HUBERT et Nadir BELKADI

1 - Rapport d'activité 2024

Ce rapport d'activité démontre une nouvelle fois la pertinence de la gestion paritaire, solidaire et en proximité pour répondre aux besoins des agents et des établissements.

FO souligne positivement la progression et la bonne consommation des fonds de formation et des enveloppes complémentaires mises à disposition sur les Fonds Mutualisés. Cette dynamique positive corrélée à la progression de 4,6 % du nombre de départ en formation et d'un taux d'accès de 54,9 % signe l'engagement des agents hospitaliers et de nos syndicats qui militent pour que la formation soit accessible à chacun. Ainsi, l'année 2024 a vu plus d'1 Million de départs en formation et une augmentation significative de l'accès à la qualification par le dispositif renforcé de Validation des Acquis et de l'Expérience mis en place par l'ANFH et soutenu par FO.

Cependant, nous restons vigilants concernant l'accès à la formation professionnelle des agents de catégorie C et des agents des filières techniques, administratives et ouvrières qui restent deux axes prioritaires de notre engagement, de notre action tant au sein des établissements qu'au sein de l'ANFH.

Concernant les Etudes Promotionnelles (EP), FO est engagé pour que chaque agent reçu à un concours puisse accéder au financement de ces EP. A ce jour, 22 830 agents de la FPH sont financés. FO souligne l'engagement des établissements, des agents hospitaliers et de nos militants syndicaux dans chaque établissement, dans chaque délégation ANFH pour continuer à favoriser l'accès aux Etudes Promotionnelles.

Pour FO, l'accès aux EP est une priorité pour permettre la promotion sociale des agents qui portent les valeurs de la FPH à laquelle nous sommes très attachés.

Concernant l'accès au Congé de Formation Professionnelle (CFP), le nombre de dossiers financés est une nouvelle fois en diminution avec seulement 78 % des fonds consommés. FO s'engage pour lever les freins financiers d'accès aux formations dans le cadre du CFP.

Concernant l'apprentissage, FO réaffirme que ce n'est pas aux établissements et à l'ANFH de porter la totalité de l'effort financier et interpelle une nouvelle fois le ministère pour que l'Etat soit au rendez vous de ses annonces et de ses engagements à promouvoir et financer l'apprentissage.

2 - Rapport financier 2024

Pour FO, l'augmentation de 4,2 % de la collecte par rapport à 2023 s'explique entre autres facteurs par la Signature du Ségur de la Santé qui a permis l'augmentation de l'indemnité des Dimanches et Jours Fériés ainsi que l'indemnité du travail de nuit à partir du 1er Janvier 2024.

Les fonds consacrés à la formation hors EP progressent de 15,3 Millions d'Euros par rapport à 2023.

Mais les fonds consacrés à la promotion sociale des agents hospitaliers que nous revendiquons dans le cadre des Etudes Promotionnelles progressent de 21,2 Millions d'Euros. Les EP sont financées à hauteur de 594 Millions d'Euros qui représentent 56 % de la totalité des fonds issus de notre salaire différé.

3 - Décisions Modificatives N°1 du Budget 2025

FO a voté les mesures que nous revendiquons et qui sont proposées pour soutenir l'accès à la qualification :

- Porter l'enveloppe complémentaire à 13 Millions d'Euros sur le FMEP au lieu de 7 M€ sur le budget initial.
- Porter l'enveloppe complémentaire à 12 Millions d'Euros sur le FQ&CPF (Fond de Qualification et Compte Personnel de Formation) au lieu de 7 M€ sur le budget initial.

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

DES ACQUIS POUR LA PROMOTION PROFESSIONNELLE !

4 - Délibérations pour favoriser l'accès au CFP

FO est engagé depuis de nombreuses années pour porter nos revendications concernant le CFP. Nous avons participé aux travaux qui ont conduit la rédaction de deux délibérations adoptées lors de ce CA.

FO a voté favorablement pour :

- Rappeler le caractère d'initiative individuelle du CFP,
- Souligner l'importance de lever les freins financiers aux départs en CFP, avec l'intégration du CTI comme préalable à une éventuelle extension de ce que finance le 0,2 %,
- Mandater le Bureau National pour renforcer la communication sur le CFP et travailler sur les critères et priorités de financement,
- Mandater notre camarade Gilles MANCHON, Président et la Vice Présidente (FHF) pour porter auprès des pouvoirs publics les demandes d'évolution règlementaire sur la suppression de l'engagement de servir, l'augmentation de la durée totale du CFP pour les formations longues et la limitation des freins financiers avec l'intégration du CTI, l'intégration de l'Indemnité de Vie Chère et extension du 100 %.
- Mandater le Bureau National pour porter auprès des pouvoirs publics la demande de faciliter les CFP pour des agents en congés maladie sous réserve d'aptitude médicale,
- Proposer en amont d'une éventuelle évolution de la règlementation une expérimentation de l'élargissement d'une prise en charge des VAE, y compris d'éventuels modules complémentaires,
- Renforcer l'accompagnement des agents,
- Proposer en lien avec la mise en place du fonds de prévention de l'usure professionnelle les modalités d'une contribution des fonds du 0,2 % au financement de congés de transition professionnelle et de bilans de parcours professionnels.

Pour FO, ces délibérations sont importantes, car elles vont permettre un travail opérationnel pour améliorer l'accès à cet agrément qui reste essentiel pour les agents de la FPH et représente un levier pour faciliter des parcours de reconversions choisis par les agents.